

Projet de Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

(à approuver lors d'une prochaine réunion)

Du 05 juin 2026

Membres présents : 8

Membres excusés : 3 (F. Leguern a donné procuration à V. Bouhelier ; T. Simonin a donné procuration à M. Farny ; J. André a donné procuration à J-C Poix-Daude)

Membre absent : 0

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du délégué titulaire et des délégués suppléants pour élections sénatoriales du 27 septembre 2026
- Approbation du Compte-rendu du 23 Avril 2026
- PLU – suivi du dossier
- Délibération ventes de bois non soumis
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service EAU 2025
- Déclarations d'intention d'aliéner (droit de préemption)
- Point sur plage / modification date arrêté sens unique accès plage
- Présentation du dispositif Rézopouce
- Désignation d'un référent ambroisie et du correspondant défense
- Compte rendu des commissions
- Affaires diverses
 - Arrosage fleurs été 2026
 - Divers

Mme COLLETTE Delphine est nommée secrétaire de séance

1. Désignation du délégué et des délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Monsieur le maire fait un rapide rappel de l'organisation des élections sénatoriales : le sénat est composé de 326 sénateurs, renouvelé par moitié tous les 3 ans. Ils sont élus pour 6 ans au suffrage universel indirect.

Le collège électoral est composé d'environ 150 000 grands électeurs dont 95 % sont des conseillers municipaux.

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026.

Dans les communes de moins de 500 habitants, il y a lieu d'élire un délégué et trois délégués suppléants.

Le Conseil municipal, procède au vote du délégué :

M BOUHELIER Vincent se porte candidat.

Il obtient 10 Voix et est élu délégué titulaire.

M. LONCHAMPT Jean-François, Mme FARNY Maud et Mme COLLETTE Delphine se portent candidats pour être délégué suppléant.

Les 3 candidats sont élus par 11 voix. Ayant obtenu le même nombre de voix, la répartition se fait par âge : le candidat le plus âgé soit M. LONCHAMPT Jean-François est désigné 1^{er} suppléant. Mme FARNY Maud est désignée 2nd suppléant et Mme COLLETTE Delphine 3^{ème} suppléant.

1. Approbation du compte rendu du 23 avril 2026

Aucune observation, le compte-rendu du 23 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire fait part au conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- signature devis des sociétés Bruneau et Delcourt pour l'achat de fournitures pour les toilettes de la plage (1 186.37 € HT).
- signature devis Comat et valco pour l'acquisition de sacs pour déjections canines (220 € HT).

2. PLU – Suivi du dossier

Les élus rendent compte des réunions de travail et de la réunion du 27 mai 2026 avec le cabinet d'études, la DDT, la chambre d'agriculture, le Pays du Haut-Doubs et le service instructeur de la communauté de communes.

Un compte-rendu est fait en séance par Monsieur le maire en abordant les points suivants :

- règle de réciprocité par rapport au bâtiment agricole classé ICPE (distance minimale de 100 mètres).

Il rappelle les incompatibilités du PLU par rapport au SCOT qui ont conduit à l'obligation de modification du document d'urbanisme actuel avant le 28 février 2028 :

- axe 5 énergie : le PLU devra mieux prendre en compte les énergies renouvelables. Un débat a lieu pour savoir dans quelle mesure la commune peut imposer des énergies renouvelables aux futurs projets.

Un contact a été pris avec les architectes des bâtiments de France pour connaître leurs prescriptions dans le domaine des panneaux photovoltaïques notamment.

La Zone d'Accélération des Energies Renouvelables définie par la commune lors du précédent mandat est également évoquée.

- axe 7 habitat : analyse des différents secteurs ouverts à l'urbanisme selon des critères précis (accès et capacité des réseaux, intégration paysagère, caractéristiques des sols, impact sur le patrimoine historique, cohérence avec le bâti existant et entrées du village.

Plusieurs secteurs seront déclassés car la mise en compatibilité impose une consommation foncière d'environ 1.8 ha (contre 4 ha actuellement) pour atteindre 43 nouveaux logements à 20 ans. A l'issue des choix faits en séance, un scénario à 55 nouveaux logements sur 18 ans avec une consommation d'1,18 ha ENAF est retenu.

- axe 8 agriculture : les élus devront prendre en compte la protection des sols de bonne valeur agronomique tout en intégrant les périmètres de réciprocité.

Quelques axes restent encore à travailler, comme par exemple la protection des captages d'eau potable, la compensation de l'imperméabilisation des sols et la règle de recul par rapport aux lisières forestières.

Le bureau d'études s'est engagé à rédiger les modifications du PLU qui seront soumises aux personnes publiques associées puis au public.

Les élus souhaitent rappeler que les décisions sont basées sur des critères très objectifs. Ils sont conscients des enjeux qui se jouent pour les propriétaires et sont malgré tout contraints par la loi et la réglementation qui imposent des limites à leurs choix.

3. Délibérations vente de bois soumis

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation d'attribuer les lots de bois vendus en soumissions cachetées au plus offrant. Il est rappelé que les offres sont ouvertes par la commission des bois. Accord du conseil.

4. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau 2025

Monsieur le maire rappelle que la commune n'a plus la compétence Eau depuis le 1^{er} janvier 2026 mais c'est encore à elle de valider le RPQS pour l'année 2025. Il présente le rapport sur le prix et la qualité du service Eau : l'eau distribuée est de bonne qualité et le rendement du réseau communal est de 91.8 %. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce RPQS pour l'année 2025.

Une demande est faite pour continuer de connaître le rendement du réseau communal malgré le transfert de la compétence. Une demande sera faite en ce sens à la CCLMHD.

5. Déclarations d'intention d'aliéner

- Vente de logements appartenant à Monopolytown (5 grande route) à SAS JC Immo représentée par PETIT Jérémy (2 logements): la commune ne préempte pas.
SOLDAVINI James : la commune ne préempte pas.
BEYT PARTNERS I : la commune ne préempte pas.
CHEVRIER Ludivine : la commune ne préempte pas.

6. Point sur la plage

Cette année encore, par manque de surveillants de baignade, la plage des Grangettes sera la seule plage surveillée du tour du lac. La surveillance débutera le 20 juin 2026.

Monsieur le maire propose que l'arrêté de circulation imposant un sens unique pour l'accès à la plage soit pris dès le 15 mai 2026.

Des discussions sont en cours concernant le règlement des factures d'ordures ménagères de la base nautique, jusqu'alors réglées par la commune.

Il informe le conseil que la gendarmerie est intervenue lors des précédents week-ends et a verbalisé nombre de contrevenants. Le stationnement reste un problème récurrent depuis plusieurs années : une commission d'élus sera créée pour réfléchir à différentes solutions, notamment celles d'un parking payant et limitant l'accès à la plage.

7. Dispositif rézopouce

Monsieur le maire présente le dispositif Rézopouce déployé par la communauté de communes. Ce dispositif permet un réseau d'auto-stop de proximité afin de promouvoir les mobilités douces.

Le but de ce réseau est de proposer un lieu sécurisé, matérialisé par un panneau, pour la pratique de l'auto-stop en bénéficiant d'une communauté d'autostoppeurs avec des outils numériques (application à télécharger sur smartphone).

Aux grangettes, les arrêts préconisés se situeront au niveau des abri-bus, grande route.

La commune communiquera sur ce dispositif par l'intermédiaire d'affiche et d'illiwap lorsque les panneaux seront installés.

8. Désignation d'un référent ambroisie

Monsieur le maire a été interpellé par la FREDON car la commune ne dispose pas de référent ambroisie, qui aurait pour mission de participer à la lutte contre cette plante invasive. Mme Dominique PILATI est désignée référent communal afin de signaler et de recevoir les signalements concernant des plants d'ambroisie sur le territoire communal. Il rappelle que l'organisme FREDON est à disposition pour aider les communes ou les particuliers à lutter contre les plantes invasives.

9. Désignation d'un correspondant défense

La commune doit désigner un correspondant défense chargé de contribuer à l'information et à la sensibilisation des habitants et notamment des jeunes (recensement militaire obligatoire à 16 ans par exemple). Monsieur BOUHELIER est élu correspondant défense.

10. Compte-rendu des commissions

- Urbanisme : la commission d'urbanisme a visité les chantiers dont la déclaration d'achèvement de travaux a été déposée en mairie. Elle est chargée de donner ou non la conformité.

Point sur les dossiers déposés en avril-mai et juin 2026.

- Fleurissement : Les plantations ont eu lieu avec l'aide d'une dizaine de bénévoles. Merci à elles.

Pour la fête des mères, des plantes ont été offertes aux personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas participé au repas au restaurant.

- Forêt : L'exploitation des chablis débutera prochainement par Girod Romain.

- Bâtiments : la commune a reçu les devis demandés pour la réfection du plancher logement communal (devis Thionnet 4 215 € HT) et le remplacement des fenêtres et portes d'entrée du logement et de la salle polyvalente (devis Thionnet et Tissot).

Monsieur le maire propose qu'un dossier de subvention au titre de la DETR soit déposé ainsi qu'une demande de Certificat d'Economie d'Energie. Accord du conseil

- Ecole : point sur les sujets évoqués lors des réunions et suite à la rencontre avec Familles Rurales : qualité des repas, quantité, tarifs...).

- Voirie : La commune a reçu plusieurs courriers :

beaucoup d'habitants se plaignent de la priorité à droite non respectée lorsqu'ils s'engagent sur la route départementale. Le maire rappelle que cela relève du code de la route et que l'objectif de ces priorités à droite était de faire ralentir les automobilistes avec un rappel de la priorité.

Demande de M.Delgrange, qui suite à la réfection du crépi de sa maison, s'inquiète du fait du stationnement aux abords de sa ferme. Les stationnements sont réservés à la mairie ; les élus étudient plusieurs solutions et est évoquée la possibilité de stationner non plus en épi mais le long de la ferme en perdant au moins une place.

Présentation de 2 devis (Vermot et Saulnier) : le conseil retient le devis de la société Saulnier pour l'entretien annuel des routes (5 920 € HT).

La commission a souhaité rénover une partie de la route de Malpas en bi-couche (sur environ 85 mètres) : le conseil valide le devis de Saulnier pour 4 065 € HT.

Demande de M. Ryckwaert pour un problème d'écoulement d'eaux pluviales depuis la route départementale. La commission d'élus s'est rendue sur place et évoque la possibilité d'installer une grille pour absorber l'eau en amont, au niveau du chemin du haut.

- Communication : la commission a souhaité continuer de communiquer par illiwap, facebook et le bulletin municipal. Un compte Instagram sera également créé. Reflexion en cours sur les panneaux d'affichage.

- M. Poix-Daude a assisté à une réunion du syndicat d'électricité du Mt d'Or et des lacs : Monsieur Denis Poix-Daude a été élu président et sera le représentant du syndicat au sein du SYDED.

10. Affaires diverses

- Les personnes riveraines du bac à verre chemin du haut se plaignent à nouveau du bruit récurrent : Monsieur le maire rappelle que ce problème a été évoqué à plusieurs reprises lors du précédent mandat sans solution pérenne.

Un rappel sera fait dans les boîtes aux lettres pour le respect des horaires du bruit.

- les élus s'organisent afin d'assurer l'arrosage des fleurs de la commune pendant les congés de l'employé communal, à savoir du 11 au 29 juillet 2026.

- Une course de ski roue organisée par l'ASOP aura lieu le 25 et 26 juillet 2026. La course aura lieu sur la route départementale le dimanche 26 avec un sens unique sur la RD le matin de la course (sens Oye et Pallet – Labergement).

Le samedi 25, la course se déroulera entre le bas de la rue de l'Eglise et l'abri chez Benjamin. La rue de l'Eglise et la route de Malpas seront fermées à la circulation pour le bon déroulement de cette course.

L'information des riverains sera réalisée par l'ASOP.

- Monsieur le maire informe que la commune dispose d'un système SIG pour le cadastre et les réseaux d'eau et d'assainissement mis à disposition de la CCLMHD. Une approche globale est en cours au niveau de la communauté de communes afin de mutualiser ce dispositif et de le proposer à toutes les communes.

La mutualisation permettrait une économie estimée entre 500 et 1000 € / an à la commune.

Le devis pour basculer les données vers ce dispositif mutualisé s'élève à 520 € HT pour 2026 et aucune prestation ne serait facturée à la commune dans les prochaines années. Le conseil valide cette mutualisation et autorise Monsieur le maire à signer ce devis.

- la commune a reçu le PV de délimitation établi par le géomètre pour les parcelles jouxtant le carrefour champ veloutin / monte au lever. Les élus avaient validé ce bornage avec les propriétaires concernés.

- Monsieur le maire informe le conseil de la liste des membres de la CCID choisis par les services des impôts fonciers.

- proposition de participer à une pétition publique pour le rétablissement de la ligne TGV Paris-Lausanne supprimée en 2019 : une info sera faite sur illiwap.

- à l'occasion de la fête des pères, tous les hommes sont invités à partager un moment convivial à la salle polyvalente le vendredi 12 juin à partir de 19 h 30 (repas fourni par chacun).

- devis de vidéoprojecteur présenté en séance. De nouveaux tarifs seront demandés.

La séance est levée à 23 h 55.
Les Grangettes, le 08 juin 2026

Le Maire,
Vincent Bouhelier

